

# COMPTE RENDU DE VISITE DU CHSCT DU 14/03/06

## « Résidence Dampierre à Roubaix »

Ont participé à la visite :            G .THELIER                    Secrétaire du CHSCT  
   R . LECLERCQ                Membre du CSHCT  
   G . CARBONNET              Délégué Syndical

La Directrice, Mme DELAHOUTRE a été contactée avant la visite.

De la visite effectuée ce jour, il ressort des conditions de travail à la limite du supportable, une inorganisation notoire engendrant des situations de *Stress* caractérisé chez le personnel soignant, Aide soignant, de cuisine et d'entretien. De plus après plusieurs entretiens avec diverses catégories de personnel de l'établissement il en ressort une pression morale forte de la part de la direction dudit établissement,, accentuant cet état de *Stress permanent* et de souffrance au travail.

Nous avons pu constater notamment lors de la visite :

- Que le poste de l'Hôtesse d'accueil n'est pas adapté, avec des paravents trop hauts rendant ce poste de travail aveugle avec aucune possibilité de vision vers l'extérieur et notamment l'entrée de l'établissement. Nous demandons l'installation d'un accueil ouvert vers l'extérieur avec des baies vitrées ; à hauteur convenable permettant une vision vers l'extérieur et sur l'entrée  
A noter l'instabilité des paravents actuels.
- Le poste de l'hôtesse d'accueil n'est pas pourvu de siège à hauteur variable avec dossier réglable et inclinable.
- Les extincteurs sont posés à même le sol et non vérifiés.
- L'hôtesse ne possède pas de moyens d'alerte en cas d'agression. nous demandons que soit installé le même système d'alerte (touche sur le combiné téléphonique que dans les centres de retraite.
- Un plan d'évacuation provisoire n'a pas été mis en place pendant les travaux et le personnel n'a pas reçu les nouvelles consignes en cas de sinistre.
- L'escalier de secours extérieur est dans un état déplorable (certaines plates-formes sont percées) et toute utilisation soudaine rendrait une évacuation d'urgence précaire est dangereuse pour le personnel et les résidents. Nous demandons une remise à l'état pour une utilisation normale et en sécurité le cas échéant.
- Local provisoire de soins : Son état de propreté et l'hygiène de ce local est indigne avec une utilisation permettant des soins corrects aux résidents et incompatible de conditions de travail garantissant l'intégrité physique du personnel soignant (notamment par rapport au risque d'infection ou biologique)
  - Les déchets de soins, pansements à risques infectieux, etc....sont bien stockés dans des cartons prévus à cet effet mais entreposés dans ce local (4 à 5 cartons le jour de la visite)
  - Le sol en moquette est couvert de gravats du chantier ? ? ?
  - C'est le personnel soignant qui doit nettoyer ce local ? ? ?
- Le stockage du linge sale et du linge propre se fait dans le même local.
- On ne peut obliger le personnel à prendre leur repas au restaurant en même temps que les résidents, ce qui serait considéré comme une astreinte donc pris sur le temps de travail. Nous demandons à ce que le personnel de l'Ets ait un local séparé, aménagé afin de prendre leur repas dans des conditions

décentes ou que soit aménagé dans le restaurant actuel un emplacement séparé matériellement de façon distincte réservé exclusivement à leur intention.

- Le système de fermeture des portes permettant l'accès au « Cantou » est actuellement incompatible pour le personnel devant y accéder avec un chariot par exemple.

*Nota : Suivant les témoignages que nous avons recueillis, le personnel soignant ou non subit de fortes pressions morales de la part de la Direction de l'établissement assimilables dans bien des cas à du harcèlement moral. Suivant les articles L.122-49 à L.122-54 du code du travail, nous demandons à Mr le Directeur Général de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire cesser cette situation.*

Copie :            Membres du CHSCT  
                      Mr le Secrétaire du comité d'Entreprise

Le Secrétaire du CHSCT

G . THELIER

Nota : Copie de ce rapport à joindre au procès verbal de la prochaine réunion du CHSVT du 04/04/06